

L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Notre bureau coordonnateur évalue tous les 3 ans chacune de ses responsables de service de garde en milieu familial (RSG).

Il doit auparavant effectuer une visite à l'improviste sur les lieux du service de garde de la RSG, afin de s'assurer de la qualité des services offerts aux enfants.

L'évaluation de chaque RSG reconnue par La trottinette carottée est habituellement effectuée par les conseillères à la réglementation. Cette évaluation a lieu sur rendez-vous, un peu avant la date anniversaire de la reconnaissance et elle prend la forme d'une entrevue avec la RSG. Notre Bc rencontre également toutes les personnes adultes qui résident sur les lieux du service de garde en milieu familial.

À la suite de son évaluation annuelle, la RSG reçoit une lettre du BC l'avisant du renouvellement de sa reconnaissance. Lorsque cette lettre contient des recommandations, elles sont notifiées en fonction des articles de la *Loi* et du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et elles sont exécutoires immédiatement. Le BC effectue ensuite une vérification afin de s'assurer que les recommandations ont bien été suivies.